

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 4 décembre 2014

1

L'assemblée communale extraordinaire a été normalement convoquée par un tout-ménage, par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien, par l'affichage au panneau communal, et par la publication dans le journal officiel de la République et Canton du Jura n° 42 du 19 novembre 2014, pour ce jeudi 4 décembre 2014, à 19h30 à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h15 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui salue cordialement l'assistance et la remercie de sa présence. Il souhaite la bienvenue à MM. Alain Beuchat et Jacques Blanc, de la société BDO, ainsi qu'à Mme Jacqueline Galvanetto, MM. Fernand Gasser et Jean-Claude Salomon, lesquels forment la délégation du SIDP concernant la cession de la Patinoire.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Meyer sont élus sans autre MM. Daniel Bonnemain et Guy Jubin.

Le président rappelle les dispositions au sens desquelles les personnes n'ayant pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à l'arrière de la salle. Il cite le nom des quelques personnes concernées.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre trente-huit (38) votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2014
2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Makwakala NGANGA et de ses enfants Ngalula, Mulumba et Molie, ressortissantes congolaises domiciliées à Alle
3. Décider de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuille n° 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, patinoire couverte, annexes, restaurant, garage n°

23, droit de superficie distinct et permanent, d'une valeur officielle totale de Fr. 2'015'200.— et autoriser le Conseil communal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP

4. Présentation de la planification financière et mise en place d'une gestion prospective par BDO SA
5. Divers

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2014

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été placardé publiquement, le 23 juillet 2014, au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie. Il a par ailleurs été publié, à la même date, sur le site internet communal www.alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 12 juin 2014.

2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Makwakala NGANGA et de ses enfants Ngalula, Mulumba et Molie, ressortissantes congolaises domiciliées à Alle

En dérogation à l'article 26 du règlement d'organisation, l'assistance admet tacitement la présence des personnes intéressées jusqu'au vote.

En introduction, Mme Sandra Vallat, conseillère communale responsable du dicastère « population – relations publiques - déchetterie », souhaite une cordiale bienvenue à Mme Makwakala Nganga et à ses trois filles Ngalula, Mulumba et Molie, précisant qu'au-delà du processus administratif, le conseil entend donner à ces démarches purement formelles un contexte de confiance et d'entraide. L'accueil et la solidarité sont deux valeurs fondamentales qui soudent les bases des relations humaines. Il est aisé de présenter cette demande lorsqu'il s'agit comme ce soir, de personnes que nous connaissons et qui bénéficient de notre considération.

Après entérinement de l'entrée en matière, Mme Vallat développe les informations émanant du dossier personnel de Mme Nganga et sur la base d'une visite à domicile.

Elle présente les personnes requérantes, précise notamment leur identité, leur situation familiale, de séjour et leurs activités professionnelles.

Les motifs de la demande sont justifiés. Toutes les données mentionnées dans le rapport d'enquête du Service de la population du Canton du Jura sont favorables. Mme Nganga et ses enfants méritent notre confiance et le Conseil préavise favorablement sa naturalisation.

La discussion n'étant point utilisée, M. Studer note que la finance de naturalisation se monte selon la règle à Fr. 200.--.

Avant le vote, le président invite les personnes intéressées à se retirer.

Sans autre et par de chaleureux applaudissements, l'assemblée accorde le droit de cité d'Alle, aux conditions prévues, à Mme Makwakala Nganga et à ses trois filles Ngalula, Mulumba et Molie.

3. **Décider de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuille n° 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, patinoire couverte, annexes, restaurant, garage n° 23, droit de superficie distinct et permanent, d'une valeur officielle totale de Fr. 2'015'200.— et autoriser le Conseil communal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP**

En préambule, M. le maire Stéphane Babey, en charge du dicastère « administration – finances – AJC – SIDP – SIS - Clos Bidaine », fait l'historique du dossier et indique que la décision que l'organe législatif est appelé à prendre constitue les prémices du fondement d'une nouvelle aventure pour la région. Plus qu'une nouvelle structure, il s'agit d'une sorte de mythe auxquels les Ajoulots s'identifient.

Le 28 février 1996, l'assemblée communale d'Alle a décidé le rachat en copropriété avec les autres communes du district de Porrentruy de la patinoire couverte d'Ajoie. Aujourd'hui, la convention vicennale conclue en 1995 arrive à échéance. M. Babey met en exergue certaines données chiffrées, et précise que l'Exécutif communal a préavisé favorablement le concept des utilisateurs, et adhéré au financement tel que proposé.

L'entrée en matière n'est pas contrecarrée.

M. Jean-Claude Salomon procède à la présentation de détail, au moyen d'une vidéoprojection. En prologue, il présente les membres du groupe de travail du SIDP (Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy), et remercie l'autorité communale de les accueillir.

Notons que construite en 1973, la patinoire couverte d'Ajoie SA vend le bâtiment aux communes du district en 1995. Selon la Convention 1995 – 2015, le service de la dette tombe à charge de l'ensemble des communes, tandis que la municipalité de Porrentruy assume le fonctionnement.

L'autorité communale accepte le principe du projet des utilisateurs et du financement, et soutient la cession de la propriété au SIDP pour les raisons suivantes :

- Renouvellement de la convention qui lie les communes
- Aujourd'hui, propriété des 22 communes
- Facilitation des procédures (un seul interlocuteur)
- Acceptation par l'assemblée des maires que le SIDP soit le porteur du dossier
- Attractivité du district de Porrentruy

De 2001 à 2010, Porrentruy confie plusieurs mandats au bureau d'architecture Sironi pour deviser une rénovation de la patinoire actuelle. Le dernier montant s'établir à Fr. 9'000'000.--.

En 2009, Porrentruy mandate le bureau Buchs & Plumey pour une analyse de la statique du bâtiment. Il appert que la structure porteuse est encore en bon état, mais la couverture du toit est en très mauvais état. Informé, le comité du SIDP décide de réactiver le processus de rénovation.

Fin 2010-début 2011, Porrentruy examine les besoins des utilisateurs (écoles et clubs sportifs) en lien avec les horaires d'occupation de la patinoire.

En 2011, la ville de Porrentruy confie un nouveau mandat au bureau Sironi et à la société Esplanade pour une étude avec cahier des charges commun (examen d'une deuxième surface de glace et synergie avec la piscine de plein air). La société Esplanade propose un partenariat public-privé avec la construction d'une nouvelle patinoire et la transformation de celle existante pour un montant de Fr. 38'000'000.--. Quant au bureau Sironi, il établit un avant-projet avec une deuxième surface de glace jouxtant celle existante pour une somme de Fr. 17'000'000.--.

Dans le cadre du SIDP, les maires apportent leur soutien au projet du bureau Sironi à Fr. 17'000'000.--.

Le projet estimé à Fr. 38'000'000.— n'est, au vu des capacités financières cantonales et des communes concernées, pas retenu par le Gouvernement jurassien.

Dans sa position, le service des communes rappelle qu'un investissement de Fr. 17'000'000.— représente une charge de l'ordre de Fr. 30.60/habitant, retient le principe de répartition 30 % Porrentruy / 70 % autres communes en ce qui concerne la charge d'investissement et recommande d'appliquer le principe de l'isochrone (considération de l'éloignement des communes) pour les charges de fonctionnement, fait remarquer qu'un tel investissement peut représenter entre 0.25 et 0.5 dixième de quotité d'impôt communal, et recommande que le dossier soit repris par le SIDP au regard de la portée régionale de l'infrastructure.

Le concept de disposer de deux patinoires distantes l'une de l'autre est abandonné par les maires le 23 septembre 2013. Cette décision permet au groupe de travail de plancher sur trois avant-projets :

1. La rénovation simple devisée à Fr. 9'000'000.-- ; ce devis devrait toutefois être revu, car il date de 2009 ;
2. La réalisation d'un avant-projet comprenant une deuxième surface de glace restreinte (dénommée avant-projet Sironi) : Fr. 17'800'000.-- ;
3. « Le concept utilisateur » comprenant la construction d'une nouvelle surface de glace située à l'ouest du complexe actuel et impliquant une rénovation légère de la patinoire actuelle (concept non chiffré).

Le 28 avril 2014 est présenté, à l'assemblée des maires du SIDP, le concept des utilisateurs par le bureau Buchs & Plumey, relatif à la transformation de la patinoire actuelle et à la réalisation d'une deuxième surface de glace sur l'emplacement actuel du camping.

M. Salomon présente et commente les plans de ce projet, dont les buts et avantages sont :

- Rénover et mettre en conformité les installations
- Sécuriser les activités suite aux exigences de la LSHG (Ligue Suisse de Hockey sur Glace)
- Améliorer la fonctionnalité devenue désuète
- Augmenter la capacité d'accueil
- Augmenter le nombre de vestiaires
- Accueillir décemment les visiteurs et la presse

- Intégrer la production d'électricité photovoltaïque

Le plan de financement du concept des utilisateurs s'articule ainsi :

Coût total	Fr. 16'670'000.—
Subventions – Photovoltaïque	Fr. 500'000.--
Montant net	Fr. 16'170'000.--
Subvention cantonale 20 %	Fr. 3'234'000.—
Fonds des communes	Fr. 525'000.--
Part des communes	Fr. 7'500'000.--
Montant à trouver par les utilisateurs et le SIDP	Fr. 4'911'000.--
Charge financière annuelle des communes	
Part investissement	Fr. 407'785.--
Part fonctionnement	Fr. 330'000.--
Total	Fr. 737'785.--

Sur la base de la population du district (24'263 hab. au 31 décembre 2012), le coût par habitant s'établit ainsi :

- Porrentruy, 6'703 hab. Fr. 51.70
- 7 communes de la couronne, 8'019 hab. Fr. 25.00
- 14 autres communes, 9'541 hab. Fr. 19.90

Pour Alle cela représente une dépense annuelle de Fr. 43'484.35, soit Fr. 25'614.— pour l'investissement et Fr. 17'870.35 au titre du fonctionnement.

M. Salomon donne ensuite connaissance des aspects juridiques en matière décisionnel et relève que dans un premier temps les communes sont appelées à accepter le transfert des compétences au SIDP par une cession de propriété, et de décider l'investissement et la participation financière lors d'une prochaine assemblée.

Sur question de M. Hubert Farine conseiller communal, M. Salomon précise l'analyse réalisée au niveau des places de parc et de la facilitation des accès.

Sans objection, l'assemblée décide de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuille n° 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, patinoire couverte, annexes, restaurant, garage n° 23, droit de superficie distinct et permanent, d'une valeur officielle totale de Fr. 2'015'200.— et autoriser le Conseil communal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP

Mme Galvanetto, MM. Gasser et Salomon quittent l'assemblée.

4. Présentation de la planification financière et mise en place d'une gestion prospective par BDO SA

En guise d'introduction, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration – finances – AJC - SIS – SIDP – Clos Bidaine », explique le mandat confié à BDO pour identifier et analyser de nombreux paramètres afin de réaliser un bilan, une photographie de la situation pécuniaire de la commune.

Cette expertise, qui constitue une situation intermédiaire, a été recommandée par le Service cantonal des communes et par le Gouvernement jurassien.

L'étude concerne sur les années 2009 à 2013 inclusivement, et comporte les projections jusqu'en 2018.

M. Alain Beuchat, directeur BDO Jura, présente les activités de la Société.

M. Jacques Blanc, responsable du centre de compétence en administration publique pour la Suisse romande, présente et commente de manière circonstanciée, au moyen du vidéoprojecteur, le rapport réalisé. La méthodologie porte sur un horizon temporel de 10 ans, l'épuration des comptes pour une analyse économique et non comptable, les résultats rétrospectifs, une analyse tendancielle, la formulation d'un certain nombre d'hypothèses pour la planification, les résultats prospectifs.

Les données chiffrées mettent en lumière plusieurs éléments cruciaux. Retenons que bien que les services soient actuellement légèrement positifs, le passé montre un problème d'autofinancement, donc un appauvrissement de la commune. L'indicateur MNA (marge nette d'autofinancement) est négatif, à hauteur d'environ Fr. 200'000.— annuellement, alors qu'il devrait être nul ou positif. En 2013 toutefois, la situation s'améliore grâce aux impôts supplémentaires liés à l'amnistie fiscale.

Le cash-flow, la capacité d'autofinancement de la commune vont en diminuant, la durée de remboursement de la dette devrait être inférieure à 25 ans. La situation évolue péjorativement et des mesures doivent être prises à terme pour la corriger.

M. le maire note l'importance des impôts des frontaliers, mais le programme d'économies OPTI-MA visant à restaurer l'équilibre des finances de l'Etat, pourrait impacter de manière néfaste la situation de notre commune dans le cadre de la péréquation.

Un élément intéressant réside dans la structure de la capacité contributive de nos contribuables. Toutefois, les impôts de l'amnistie fiscale sont pris en compte dans l'indice des ressources et influent sur la péréquation financière ; Alle a reçu Fr. 217'000.— en 2014 mais devra contribuer en 2015 à hauteur de Fr. 27'000.--.

S'agissant des investissements, la commune dispose d'un programme de quelque 7 millions de francs jusqu'en 2018. Nonobstant, l'on va se pencher sur l'indispensable : changement des compteurs d'eau et normalisation des installations d'éclairage public, bâtiment d'école.

M. Babey relève encore que le découvert actuel s'élève à quelque Fr. 380'000.--. La Commune va renégocier des taux d'intérêt, consolider en emprunts fermes les crédits de construction encore ouverts, supprimer une taxe et en augmenter une autre, redéfinir les imputations internes, geler les investissements pour 2015 et 2016, le tout sans devoir augmenter la quotité d'impôt.

Ces objectifs font partie du lot de sept mesures qui seront intégrées au budget 2015.

5. Divers

M. Daniel Bonnemain se soucie du tronçon aval du chemin de la Porière, qui se trouve dans un état lamentable en cas de temps pluvieux.

M. Hubert Farine, conseiller communal en charge du dicastère « travaux publics – eaux usées – plan d'aménagement- protection contre les crues », relève que la commune a conscience des détériorations et s'attachera à entreprendre les travaux nécessaires.

M. le maire Stéphane Babey explique le problème de sécurité qui se pose par rapport à l'arrêt du car postal à la hauteur de la zone industrielle de La Fenatte. On doit imaginer un circuit à l'intérieur de cette zone. Le canton entre en matière, mais il faut parallèlement confectionner une « porte d'entrée » sur la route de Miécourt. Ce projet est activement étudié.

Remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires publiques, M. Studer clôt l'assemblée à 21h50, souhaite aux participants de joyeuses fêtes de fin d'année, adresse ses meilleurs vœux de bonheur, de succès et santé à l'assistance et l'invite à partager le verre de l'amitié.

